

VI. Il est étonnant que le Christianisme n'ait pas encore inspiré aux Souverains qui en font profession, des moyens convenables, pour traiter les prisonniers de guerre avec plus d'humanité: la considération des services passés, & l'esperance de ceux qu'ils peuvent rendre à l'avenir, devroient les garantir d'un traitement, qui souvent differe peu de celui que souffrent les bêtes brutes; cette dureté abat quelquefois le cœur du Soldat, & fait que l'Officier renonce à la gloire du service. Tous les Etats Souverains auroient également intérêt de faire un règlement là dessus qui fût solide, général & perpetuel; car si les uns font aujourd'hui des prisonniers sur leurs ennemis, ceux ci en prennent demain d'autres sur eux. Ne pourroit-on pas convenir, que lors qu'une troupe a été faite prisonniere de guerre, on la renvoyât avec un Trompette au Général ou au plus prochain Gouverneur d'une Place ennemie, lequel en fourniroit un recepis au nom de son Prince, portant promesse de rendre au plus tard dans les trois mois un pareil nombre d'Officiers & de Soldats, ou la rançon qui aura été réglée en argent, & jusqu'à ce tems-là les prisonniers relâchez ne pourroient pas porter les armes contre le Prince qui leur auroit donné la liberté? Il y auroit assurément des mesures à prendre là dessus, qui seroient également avantageuses aux Sujets de toutes les Puissances, & répondroient parfaitement au titre des Princes Chrétiens, à l'autorité desquels l'Europe est aujourd'hui soumise. Si un pareil règlement étoit une fois établi, ils s'observeroit par tout de bonne foi, & deviendroît

*Prisonniers  
de guerre  
traitez trop  
inhumaine;  
ment.*